

Antiquités nationales

M. Christian GOUDINEAU, professeur

I. COURS

Le cours a été consacré au dossier de la lieue gauloise.

Le cœur du problème tient au fait que certaines voies d'époque romaine des Trois Gaules et des Germanies sont jalonnées de bornes qui n'indiquent pas les distances en milles romains, mais en « lieues », traduction pour *leugae* (le mot est entier dans *CIL*, XIII, 9137, on le trouve assez fréquemment abrégé en LEVG, et le plus souvent en L). De même, les documents « routiers » peuvent utiliser cette unité de mesure, comme la Table de Peutinger, qui, à la hauteur de *Lugdunum* (Lyon) porte la mention : *Lugdunum caput Galliarum, usque hic leugas*, « Lyon, capitale des Gaules (ou bien : origine du réseau), jusqu'ici des lieues ».

Depuis trois siècles ou à peu près, deux questions ont été posées. La première : que représentait la lieue, combien mesurait-elle ? La seconde : pourquoi donc trouvait-on dans les Gaules et les Germanies cette unité à la place du mille romain ou, parfois, concurremment avec lui ?

La valeur de la lieue nous est donnée par deux auteurs de la fin de l'Antiquité. Dans la seconde moitié du IV^e siècle, Ammien Marcellin (XVI, 12, 8), relatant une campagne de l'Empereur Julien écrit ceci : « L'armée avait encore quatorze lieues à franchir — c'est-à-dire vingt-et-un milles — lorsque... » (*quarta leuga signabatur et decima, id est, unum et viginti millia passuum*). Au VI^e siècle, Jordanès (ou Jornandès), dans son *Histoire des Goths (De origine actibusque Getarum)*, un ouvrage à la tradition manuscrite compliquée, décrivant la grande bataille opposant Aétius et ses alliés à Attila, écrit : « On se rassemble dans les champs catalauniques appelés aussi Mauriciens, qui couvrent cent lieues (comme disent les Gaulois) en longueur et 70 en largeur. Or, la lieue gauloise mesure 1 500 pas » (*C leugas, ut Galli vocant, in longum tenentes, et LXX in latum. Leuga autem Gallica mille et quingentorum passuum quantitate metitur : Reb. Get., 36*). En 1893, Ernest Desjardins écrit les quelques mots qui traduisent l'apparente évidence : « Tout concorde pour déterminer le rapport de la lieue

gauloise avec le mille, soit : 1 lieue valant 1 mille 1/2. Le mille valant 1 481,50 m, la lieue vaudrait 2 222 mètres ».

Cette correspondance ayant été admise par les historiens de la Gaule et par les épigraphistes, se posait la question de savoir pourquoi Rome avait toléré ces *leugae* à côté voire à la place de ses milles. Dès 1831, Arcisse de Caumont avait avancé une réponse : « Peut-être les Romains, après avoir tenté d'établir dans la Gaule Celtique leur système de mesures itinéraires, éprouvèrent-ils de grandes difficultés qui les forcèrent à y renoncer et à fléchir devant la force de l'habitude et qu'alors ils aurent adopté la lieue gauloise ». Cette opinion fut partagée par la plupart des savants du XIX^e siècle. Camille Jullian alla dans le même sens : « Les indigènes persistant, malgré les bornes, à compter en lieues celtiques, l'État finit par leur donner raison et la lieue remplaça le mille sur les chemins des Trois Gaules. On ne conserva la mesure romaine que dans la Narbonnaise, laquelle avait davantage rompu avec les traditions nationales ».

Ces positions furent contestées quasiment dès l'origine. Déjà au XVIII^e siècle, certains esprits curieux, notamment des « ingénieurs » trouvant et tentant d'interpréter les bornes antiques jalonnant les routes qu'ils s'occupaient de réhabiliter, proposèrent des équivalences de la lieue en mesures « modernes ». Au XIX^e siècle, deux « antiquaires » — c'est ainsi que les qualifie Ernest Desjardins —, MM. Pistollet de Saint-Ferjeux et Aurès, rédigèrent des *Mémoires* qui ont, pour nous, l'avantage de raisonner selon le système métrique. L'un et l'autre démontrent (pensent-ils) que la lieue mesure plus que 2 222 m, elle dépasserait même 2 400 m (avoisinant 2 415 m selon le premier, 2 436 m selon le second). Comment pouvaient-ils aboutir à de telles précisions ? Partant de mesures effectuées sur le terrain, ils tentaient de les rattacher à des unités médiévales ou modernes, comme le « pied du roi » qui aurait succédé à un ancien « pied gaulois », dont la lieue aurait constitué un multiple. Passons sur ces théories compliquées, voire abracadabrantes : l'essentiel tient à la très ancienne constatation d'un « décalage » entre la valeur attribuée à la lieue par les textes (un mille et demi) et les observations de terrain.

Ces « antiquaires » eurent des épigones, le plus souvent archéologues « amateurs », spécialistes en matière de prospection aérienne et terrestre, qui proposèrent à leur tour pour la lieue gauloise des valeurs hétérodoxes. Régulièrement rejetées par les « autorités », la Commission de Topographie de la Gaule mise en place par Napoléon III ou l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ces propositions firent cependant de timides apparitions dans la littérature scientifique. Coup de théâtre : en 1999, la revue *Gallia* publie un article de Jacques Dassié (lui aussi connu pour ses travaux d'archéologie aérienne) intitulé « La grande lieue gauloise : approche méthodologique de la métrique des voies », dont voici le *Résumé* :

« Les études de topographie historique des sites gallo-romains, découverts par J. Dassié au cours de prospections archéologiques aériennes en Poitou-Charentes, ont nécessité d'étendre le champ de ses investigations à certains itinéraires d'Aquitaine. Au cours de

ces recherches, l'existence d'une lieue gauloise plus grande que la lieue romanisée de 2 222 m a été mise en évidence.

Les méthodes concourantes portent sur l'Itinéraire d'Antonin, de Bordeaux à Poitiers ; la Table de Peutinger, de Bordeaux à Poitiers ; la voie Pons-Guimps-Aubeterre-sur-Dronne ; l'itinéraire hyérosolomitain, de Bordeaux à Toulouse ; les mentions de distance des bornes militaires ; la reconnaissance de modules répétitifs sur cartes géographiques.

La présence de la lieue gauloise de 2 400 à 2 500 m est démontrée et on constate même sa généralisation sur les voies étudiées. Cette métrique a permis d'établir, en Charente-Maritime, la localisation de *Tamnum* à Consac, *Lamnum* à Pons et *Novioregum* à Barzan. Cette approche prend aussi en compte d'autres sources ou méthodes différentes de l'étude des textes. La topographie cartographique a été détaillée, avec des exemples appliqués, afin d'en permettre l'expérimentation pratique. »

Que la plus grande revue d'archéologie nationale, contrôlée par un comité de rédaction réunissant les représentants des grandes institutions, ait accepté cet article représente une incroyable rupture, et tant pis s'il a fallu un siècle et demi pour en arriver là !

Donc, il existait bien une « lieue gauloise » antérieure à la conquête, et qui ne disparut jamais ? Certains collègues répondent : pas du tout. Au premier rang d'entre eux Gerold Walser, qui a publié en 1986 le volume II du *CIL* XVII, consacré aux milliaires des provinces de Narbonnaise, des Trois Gaules et des Germanies, le meilleur spécialiste de ces documents. Dans un article percutant, il a donné son avis, que l'on peut résumer ainsi : la lieue ne saurait être d'origine celtique, car, à l'époque pré-romaine, il n'existait aucune autorité centrale capable d'imposer une unité de mesure pour les distances. D'ailleurs, si la lieue était celtique, pourquoi ne la trouverait-on pas en Narbonnaise ? On le voit, cette position contredit, point par point, celle de Camille Jullian. Elle est également en désaccord avec celle qu'avaient adoptée des savants allemands aussi célèbres que Roth, Hirschfeld ou Mommsen. Mais Walser ne fournit nulle explication, tout juste se réfère-t-il à l'organisation « décentralisée » de la Poste et des Routes de l'Empire, laquelle aurait engendré des systèmes différents selon les régions. Mais d'où viennent ces *leugae* ? L'auteur avoue honnêtement n'en avoir nulle idée.

La linguistique, hélas, ne vient pas à notre secours, les philologues ne trouvant au mot *leuga* ni ascendance indo-européenne, ni descendance galloise ou irlandaise, et ne proposant nulle autre piste !

À ce stade (autre unité de mesure !), on ne sait plus trop où l'on en est. Il faut donc ré-organiser le dossier.



Examinons, pour commencer, la difficulté linguistique. Peut-être, en effet, que le terme *leuga* pose des problèmes quant à sa celticité. Mais nous connaissons d'autres mots, particulièrement dans le champ géographique, qui suscitent des

difficultés analogues. Le plus significatif est probablement le toponyme *Equoranda* qui a donné des dizaines de noms de bourgades ou de villages (Aigurande, Eguérande, Ingrandes, Yvrandes, etc.). Or, selon les spécialistes, l'étymologie de cet *Equoranda* est très incertaine, et sa celticité difficile à démontrer. Exactement comme pour la *leuga*. Celtiques ou non celtiques, l'un et l'autre mots sont forcément pré-romains. Furent-ils abandonnés, délaissés pendant une longue période ? C'est invraisemblable : quelle stratégie et quels motifs abscons pourraient expliquer une « re-crétion » — comme l'aurait été l'écu si la proposition de Valéry Giscard d'Estaing (European Currency Unit : écu) avait été acceptée pour la monnaie européenne ? Que mes amis linguistes me pardonnent donc : leurs hésitations ne constituent pas à mon sens des arguments ayant un poids historique.

La première question à poser peut se formuler ainsi : existe-t-il des indices d'unités de mesure s'appliquant à des distances, des superficies ou des itinéraires avant la conquête romaine ? Je répondrai ceci : s'il en est, ils sont fragiles. Au lecteur d'en juger.

Le premier indice pourrait être trouvé dans le passage célèbre d'Athénée (IV, 2, 2) rapportant un témoignage de Poséidonios (donc, vers la fin du II^e ou le début du I^{er} siècle avant J.-C.) concernant le roi arverne Louernios (qui régna vers 150-130). Celui-ci, pour se rendre populaire, « faisait aménager une enceinte carrée de douze stades de côté, à l'intérieur de laquelle il faisait remplir des cuveaux d'une boisson de prix et préparer une telle quantité de mets qu'il était possible, pendant plusieurs jours, à qui le voulait d'entrer et de profiter de tout ce qui était préparé en se faisant servir sans interruption ». La mention de douze stades paraît curieuse : pourquoi une telle mesure chez les Arvernes vers 150-130 ? Comme nous verrons, les géographes et ethnographes grecs et romains utilisaient l'équivalence 8 stades = 1 mille romain. Ici, 12 stades correspondraient à un mille et demi, et donc à une lieue ? On imagine bien un récit tournant autour d'un gigantesque espace d'une lieue de côté, avec l'aspect prestigieux que comportent les « comptes ronds ».

Les *Commentaires* de César sur la guerre des Gaules ont suscité mille analyses des déplacements de l'armée romaine. Leur rapidité, leur facilité supposaient à l'évidence des routes, des voies bien tracées et dotées d'un minimum d'aménagement. Les vues, relativement récentes, sur l'intégration de la Gaule au sein de grands mouvements commerciaux « internationaux » vont dans le même sens. Militaires et commerçants ont besoin de connaître les distances. En ce sens, il est intéressant de collationner celles que mentionne César. On se trouve en face de deux cas. Soit il s'agit de mesures qu'il a pu estimer lui-même, soit il les tient d'une source extérieure. Dans ce dernier cas, de nouveau deux options : ou bien César donne une approximation et la signale (« environ, presque, un peu plus de... » : « environ 50 milles », « environ 80 milles »), ou bien les chiffres qu'il donne sont divisibles par trois. Ainsi, le territoire des Helvètes mesure 240 milles de long sur 180 de large (*BG* I, 2). Bibracte était à 18 milles du

champ de bataille où Romains et Helvètes en décousirent I, 23). Le territoire des Suèves fait 600 milles de côté, dit-on (IV, 3). Partant de l'équivalence classique (une lieue = un mille et demi), il est tentant de « traduire » : le territoire des Helvètes représente 160×120 lieues, Bibracte se trouvait à 12 lieues, le côté du territoire suève correspond à 400 lieues, etc.

Faut-il céder à la tentation ? Pesons les conséquences. D'abord, nous devons croire que les « cités » gauloises (au sens césarien) disposaient d'unités de distance et que, contrairement à l'avis de G. Walser, elles étaient capables de les mettre en œuvre sur de longs parcours, fût-ce avec des divergences. Seconde conséquence : les mesures en question seraient des *leucae* ou *leugae*, que les Romains « traduisirent » avec l'équivalence « un mille et demi ».

Si tel est le cas, une seconde question se pose : que vaut la « traduction » ? N'oublions pas que nous-mêmes « traduisons » : le mille romain « vaut » pour nous à peu près 1,5 km. Donc, que penser de l'équivalence « une lieue correspond à un mille et demi », car, s'il s'agit d'une unité de mesure pré-romaine, par quel miracle observerait-elle cette admirable équivalence ? Autrement dit, quel degré de précision présentent, dans l'Antiquité, les conversions de mesure ? Dans son Introduction au récent volume *Geographica Historica*, Pascal Arnaud commente ainsi l'équivalence entre le stade grec (ou plutôt les stades grecs) et le mille romain :

« La métrologie des géographes anciens donne l'image de la plus totale confusion et rend très difficile la navigation entre les auteurs, à plus forte raison quand il s'est agi de passer du stade au mille et vice-versa. En dépit de la diversité évidente des stades utilisés, force est de reconnaître que la question ne paraît pas avoir suscité un intérêt particulier chez les géographes anciens, qui associent et combinent avec la meilleure conscience du monde des données issues de systèmes métrologiques incompatibles. Pour les auteurs grecs, le stade est admis comme une donnée univoque, alors que chaque auteur a en tête le stade en usage dans la société au sein de laquelle il vit, comme si à la variété des stades empiriques répondait un être virtuel de raison détaché de toute valeur particulière : le stade, pris absolument comme unité consensuelle dans le cadre du calcul mathématique. C'est à travers la conversion des stades en milles que la légèreté des géographes anciens à l'égard de la métrologie apparaît la plus nette. Certes, la ratio 1 : 8 est généralement admise, et le débat sur le rapport du mille au stade n'apparaît que dans des documents du Bas-Empire ou de l'époque byzantine. Il n'en demeure pas moins que le rapport varie de 1:7 à 1:10 et qu'un même auteur peut adopter à quelques pages de distances des échelles de conversion sensiblement différentes. »

Arnaud précise que Strabon, qui pose en principe le rapport 1:8 entre le stade et le mille, peut — par « commodité » — utiliser le rapport 1:10 ! Dans le même ouvrage, Christophe Meuret indique que « dans les différentes évaluations du stade, on observe des ajustements nécessaires à l'expression de nombres entiers ». Et il donne deux exemples tout à fait sidérants, l'un et l'autre pris chez Pline (que nul ne considère comme un fantaisiste). Alors que le rapport 1:8 entre le stade et le mille était considéré comme une approximation, Pline fait allusion à un stade de 625 pieds (inconnu par ailleurs) qui comporte un avantage

évident : il représente *exactement* le huitième du mille romain ! De même, Plinie attribue au géographe grec Eratosthène des mesures très... utiles pour sa démonstration mais apparemment... suspectes !

Ces réflexions scientifiques rejoignent des expériences que nous avons tous connues. À chaque fois que nous nous rendons à l'étranger, nous imaginons des moyens simples pour « traduire » soit la monnaie, soit les distances. Avant l'apparition de l'euro, la lire, le mark, la peseta, etc., nous en calculions l'équivalent en francs selon des « trucs » à la fois rudimentaires et faux — forcément faux : de l'ordre de 10 %, voire davantage. Quant aux distances, l'expérience la plus courante est celle que procure un voyage en Grande-Bretagne. Vous préparez votre déplacement avec une carte routière qui donne les mesures à la fois en miles et en km. Le mile équivaut à 1 609 m. Si, comme je l'ai fait pour cet article, vous calculez sur la carte la correspondance entre miles et kilomètres, vous constatez des marges d'erreur de 3 à 5 % en plus ou en moins, soit de 6 à 10 %. Évidemment, donner l'exacte mesure d'une ville à l'autre en miles puis sa traduction en km obligerait à recourir à des décimales, ce qui est exclu. En outre, où situer l'origine des mesures ? Nous avons tous constaté des différences entre les distances qu'indiquent les compteurs kilométriques de nos automobiles sur tel trajet et celles qui figurent sur les cartes, sur les panneaux routiers ou autoroutiers.

Autrement dit, aujourd'hui, alors que nous disposons d'admirables instruments de mesure, y compris de satellites capables de situer nos malheureuses personnes au mètre près, nous continuons de nous servir de vagues équivalences. En Grande-Bretagne, je « traduis » les panneaux routiers en ajoutant 50 % à leur valeur. Un mile = 1,5 km — une approximation de plus de 7 %. Rappelons-nous les « mémos » qui furent distribués pour préparer le passage du franc à l'euro : « prenez 100 F, ajoutez la moitié, et divisez par 10 » : $100 + 50 = 150$, divisés par 10 = 15 euros. Cette fois, l'approximation n'est pas considérable (moins de 2 %), mais l'intéressant consiste dans cette étrange constante qui offre des moyens mnémotechniques rudimentaires (diviser par deux, ou ajouter la moitié), moyens forcément condamnés à une marge d'erreur variable.

La persistance actuelle du recours à des approximations nous invite à réfléchir, car l'Antiquité classique ne connaissait pas les calculatrices et maîtrisait fort mal la multiplication. Lorsque deux auteurs écrivent que la lieue correspond à un mille et demi, plutôt que de chercher une équivalence exacte (2 222 m), ne pouvons-nous penser qu'il s'agit d'une approximation commode ? Les « erreurs » précédemment signalées chez les auteurs anciens convertissant des stades en milles atteignaient facilement 20 %. Qu'une lieue ait pu « faire » 2 450 m, ce ne serait que 10 % d'approximation par rapport à la valeur donnée par Ammien Marcellin et Jordanès. Mais ceux-ci avaient-ils vraiment conscience de donner une valeur précise, exacte ? René Rebuffat, étudiant des itinéraires de Maurétanie Tingitane, a montré que le mille romain y adoptait des valeurs variant de 1 530 à 1 750 m (au lieu de la valeur canonique de 1 480 ou à peu près). Pourquoi ?

Probablement parce que les distances avaient été calculées à partir de durées, c'est-à-dire du temps mis pour aller de tel endroit à tel autre. Pascal Arnaud aboutit à une conclusion semblable pour la navigation hauturière : le calcul se fait à partir des heures ou des jours, auxquels on attribue des valeurs simples, « 1 000 stades par journée de 24 heures, 1 500 stades pour 2 jours et une nuit, soit en gros 36 heures ».

En outre, nous ignorons totalement comment s'opérait le jalonnement des voies. Héron d'Alexandrie (*Diottra*, 34) et Vitruve (X, 9, 1) font allusion à un « odomètre » (« mesureur de voies ») conçu pour indiquer la distance parcourue grâce à un système décomptant le nombre de tours fait par la roue d'un char et le mettant en rapport avec la valeur du mille. Apparemment, il s'agit plus d'une « curiosité scientifique » que d'un instrument couramment employé. Les « perches » de dix pieds utilisées par les *agrimensores* pour établir les cadastres ruraux auraient-elles servi également au jalonnement des routes ? Rien ne l'indique et la vieille théorie de Fustier semble toujours tenir : les mesures se faisaient « à pied », en comptant des pas, mille pas doubles (un à gauche, un à droite) d'environ 75 cm actuels, le pas normal — sauf pour les nouvelles générations qui ont dû gagner 5 à 10 cm. Dans ce cas, à quelle unité de base la lieue correspondrait-elle ? Georges Ifrah met en lumière l'importance de la « base vingt » dans les pays celtiques (Irlande, Galles, Armorique), une base que nous conservons nous-mêmes en disant « quatre-vingts » et non octante, et en désignant encore sous le nom d'Hôpital des Quinze-Vingts un établissement créé il y a des siècles pour soigner 300 vétérans aveugles. Si la lieue gauloise répondait à la base vingt, il faudrait rechercher une origine aux alentours de 2 200-2 500 divisé par 200, soit entre 1 m et 1,25 m, et s'il s'agit d'un double pas, comme il est normal, nous arrivons à 0,50-0,60 m. Voilà qui n'est pas du tout satisfaisant.

Revenons aux problèmes historiques. G. Walser, je l'ai dit, a composé le remarquable tome XVII, 2 du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, consacré aux bornes « milliaires » et « leugaires ». Cet ouvrage permet quelques statistiques. L'auteur ne les ayant pas proposées lui-même, voici celles que j'ai établies. Sur 676 bornes, 311 proviennent des provinces méridionales (Alpes et Narbonnaise), et je les exclus. Restent 365 trouvées dans les Trois Gaules et les Germanies. Sur ce total, 155 ne portent aucune inscription (soit parce qu'elles sont brisées, soit parce qu'elles n'ont pas été travaillées). Ne sont donc analysables que 210 pierres. Avec les incertitudes que comportent d'éventuelles restitutions, 56 d'entre elles seraient « renseignées » en milles romains, et 154 en *leugae*. Amusons-nous (les archéologues adorent) à des pourcentages. Non inscrites ou fragmentaires (mais le plus souvent non inscrites) : 42,5 %. Sur les inscrites, 27 % portent des valeurs en milles et 73 % en lieues.

L'absence d'indications sur nombre de ces « indicateurs » ne saurait surprendre : elle a été relevée par nombre d'auteurs, même en Gaule Narbonnaise et en Espagne. Reste à comprendre la signification de cette virginité. Les mentions étaient-elles peintes ? Auquel cas, il faudrait comprendre que, la distance

étant (en principe) stable, c'est le nom de l'Empereur qui changeait, les routes offrant, tous les milles ou toutes les lieues, de superbes témoignages de loyauté. Autrement dit, que les « pierres » pouvaient se couvrir de messages différents selon les années ou les règnes. De même, lorsqu'on observe la carte publiée par Walser dans le *CIL* XVII, 2, p. 54, on est étonné par les « trous » : ou bien les milliaires constituaient une espèce de luxe, une manifestation de loyalisme, ou bien ils jouaient (aussi) le rôle de repères routiers, auquel cas leur nombre est très faible et leur absence sur certains itinéraires très étonnante, surtout si l'on prend en compte les datations (l'essentiel se réfère à la fin du II^e et au III^e siècle). Faut-il penser qu'il existait, à côté d'eux, d'autres types de signalisation, c'est-à-dire des panneaux en bois ou autres matériaux périssables ?

Je le croirais d'autant plus volontiers — nous rejoignons ici le problème des lieues — que des « leugaires » sont attestés en Aquitaine dès le règne de Nerva, que d'autres mentionnent Trajan, Hadrien, Antonin. Les lieues sont signalées par un simple L, comme s'il était évident que chacun pût comprendre de quoi il s'agissait. Évidemment, je veux en venir à la possibilité que ces lieues n'aient jamais disparu, qu'elles aient jalonné (avec des signalisations modestes) les voies des Trois Gaules, et que — selon la théorie d'Arcisse de Caumont reprise par d'autres — leur force se soit imposée. Si nous relisons le passage d'Ammien Marcellin, la traduction littérale devrait être celle-ci : « la quatorzième lieue était signalée (*signabatur*) », c'est-à-dire que l'on était passé devant la signalisation (en pierre, en bois ?).

Lorsque saint Jérôme (*Joel*, 3, 18), à la charnière des IV^e-V^e siècles, écrit (comme une généralité) que les unités de mesure varient selon les peuples, que les Latins utilisent les milles, les Gaulois les lieues (*Galli leucas*), toute la Germanie (*universa Germania*) les *rastae* (*rastas*), et les Perses les parasanges, fait-il allusion à la période qui est la sienne, alors que la parasange est déjà signalée en Perse par Hérodote (II, 6 ; V, 53, etc.) et Xénophon (*Anabase*, I, 10, 1) et que la *rasta* qu'utiliserait toute la Germanie nous est totalement inconnue, les provinces germaniques comptant elles aussi en lieues ? À peu près à la même époque que Jérôme, l'Alexandrin Hésychius constitua un *Lexique* que nous connaissons (assez mal) par un manuscrit du XV^e siècle. On y lit que la lieue (λεύγη) est une mesure γαλατικόν (« galatikon »), gauloise. Ammien Marcellin lui-même (XV, 11) indique ceci à propos de *Lugdunum* (Lyon) : *exordium est Galliarum exindeque non millenis passibus sed leugis itinera metiuntur*, mention étrangement semblable à celle de la Table de Peutinger : « le point de départ des Gaules » à partir duquel on ne compte plus en milles mais en lieues. Isidore de Séville (*Orig.*, XV, 16) : « Pour les mesures des routes, nous parlons en milles, les Grecs en stades, les Gaulois en lieues (*Galli leucas*) ». À quand remonte ce « langage » ? Aucun auteur ne le dit, reconnaissons-le, mais on peut douter qu'il soit récent.

Pour conclure : selon moi, une vaste partie de la Celtique (l'équivalent des Trois Gaules et des Germanies, voire davantage), bien avant la conquête romaine,

utilisait la lieue comme mesure de distance. Celle-ci variait probablement, faiblement, de région à région, comme ont fait tant de mesures à l'époque moderne, y compris au sein d'États unifiés.

La conquête romaine n'a pas « tué » la lieue, probablement matérialisée sur les routes par des panneaux ou autres indicateurs. Une équivalence simple a été trouvée : une lieue vaut un mille et demi. Fut-ce seulement une équivalence « théorique », comme Rome en proposait avec le stade ? Ou bien, sur les routes, des milliaires furent-ils érigés à la gloire de l'Empereur selon un système simplissime, tous les deux tiers de lieues ?

Bref, je ne puis qu'en rester à ces deux questions « toutes bêtes ». Pourquoi Rome (ou les gouverneurs de province, ou même des responsables du réseau routier) aurait-elle imposé (ou admis) des lieues s'il ne s'agissait d'une ancienne unité qu'elle n'avait pu faire disparaître ? Si la lieue est pré-romaine, par quelle coïncidence miraculeuse aurait-elle correspondu exactement à un mille et demi ?

SÉMINAIRES

Consacrés à l'actualité de la recherche, les séminaires ont porté sur :

— L'archéologie des Alpes-Maritimes, avec Pascal Arnaud, *Professeur à l'Université de Nice-Sophia-Antipolis*.

— L'archéologie du sel, recherches actuelles en Lorraine, avec Laurent Olivier, *Conservateur au Musée des Antiquités Nationales*.

— L'histoire de France et ses mythes, avec Suzanne Citron, *Maître de Conférences honoraire à l'Université Paris XIII*.

— L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, avec Jean-Paul Demoule, *Professeur à l'Université Paris I et Président de l'INRAP*.

— Les recherches récentes sur la paysannerie gauloise, avec Patrice Méniel, *Chargé de Recherche au CNRS*, Véronique Matterné et François Malrain, *membres de l'INRAP*.

RESPONSABILITÉS, ACTIVITÉS, MISSIONS

Le Professeur a présidé le Comité scientifique de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnographie (Université Paris X, CNRS, Nanterre). Il est membre de celui de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence, de celui de la Carte Archéologique de la Gaule (CNRS, MEN, Culture). Pour le Conseil Général de Côte-d'Or, il prend une part active au projet de mise en valeur d'Alésia. Il est allé en mission, pour des cours, des séminaires, des conférences ou des colloques à Grenoble, Autun, Paris (quatre), Toulouse, Lille, Clermont, Arras, Rennes, Alise Ste-Reine, Saint-Germain-en-Laye, Nice,

Madrid, Mexico et Cagliari. Il a présidé plusieurs jurys de thèses. Nombreuses interviews dans la presse écrite et audiovisuelle.

PUBLICATIONS

Ouvrages :

— *Autun antique*, Guides Archéologiques de la France, Éditions du Patrimoine, 2002.

— La collection *Hauts lieux de l'Histoire* dirigée par le Professeur a accueilli l'ouvrage de Michel Reddé, *Alésia, L'archéologie face à l'imaginaire*, Errance, 2003.

Articles :

— Les Gaulois, récit d'une redécouverte, *Raison Présente*, 142, 2002, pp. 31-38.

— Cette Gaule qui n'exista pas : comment les Gaulois sont devenus un mythe, *Migrations, Société*, XIV, 84, nov.-déc. 2002, pp. 77-81.

— Dynasties gauloises, dynasties romaines dans les Trois Gaules, dans Guichard V. et Perrin F. (éd.), *L'aristocratie celte à la fin de l'Âge du Fer*, Glux-en-Glenne, 2002, pp. 311-317.

— Préface de *Lyon avant Lugdunum*, Catalogue d'exposition, Lyon, 2003.